

CSSCT

Pôle Emploi Normandie

Compte-Rendu CSSCT ORDINAIRE Le 14.03.23

1. INDICATEURS SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Accident de travail :

19 arrêts de travail se sont produits depuis le début de l'année. Une vigilance est à apporter sur le nombre de chutes qui est en augmentation dont en situation de télétravail.

- Maladies professionnelles :

Concernant les maladies professionnelles, la CSSCT réclame que soit mentionnée la nature des maladies « hors tableau ». La CSSCT demande à ce que le circuit d'information concernant les maladies professionnelles au sein du service RH lui soit transmis par écrit.

La CSSCT alerte : Certains malaises peuvent être liés à l'activité, à la pression et à la charge de travail. Selon le droit du travail, si le malaise intervient dans un contexte professionnel, l'accident est alors présumé être un accident du travail.

- Absentéisme :

La CSSCT a de nouveau constaté l'augmentation de l'absentéisme sur le réseau avec un cumul d'absentéisme à 8.36 en 2022 contre 6.78 en 2021 et un taux de prévalence en forte hausse de 65% en 2022 contre 50% en 2021. Les arrêts de longue durée ne représentent que 22%, cela veut dire que ce sont des arrêts de courte durée pour 88%, facteur de risque RPS. La CSSCT signale une augmentation sur la tranche d'âge de plus de 60 ans ainsi que les 35 – 39 ans. La CSSCT constate également une augmentation pour les agents qui ont une ancienneté supérieure à 35 ans et de 10 à 15 ans.

Pour illustrer :

L'agence de Cherbourg provinces a un taux d'absentéisme à 8.99% en 2022 et un taux de prévalence de 75.76%.

L'agence de Coutances a un taux d'absentéisme de 14.44% en 2022 et un taux de prévalence de 69.77%.

L'agence de Louviers a des chiffres moins importants 6.18% d'absentéisme en 2022 et 62.3% de prévalence. Pour autant, la CSSCT alerte tout de même car ce site fait parti de l'XPBRSA.

La CSSCT alerte fortement sur les agents à temps partiel pour lesquels les portefeuilles ne sont pas proratisés à leur temps de travail.

La CSSCT alerte à nouveau sur la nécessité d'avoir des mesures de prévention spécifique à destination des seniors.

- Fiches de signalement :

Pour 2022 il y a eu 552 fiches de signalement, au même niveau que 2021, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2019. La CSSCT alerte sur le nombre d'EDIS important (108) ce qui traduit une précarisation et une détresse grandissante de nos usagers, impactant les conditions de travail des agents.

- Fiches RPS :

Depuis la dernière CSSCT la Direction nous a communiqué 7 fiches RPS, 5 (dont 4 sur le même site) doivent toujours nous être transmises car toujours en traitement.

2. BILAN CSSCT 2022

La CSSCT a fait remonter des demandes de modifications à la Direction, notamment concernant les faits marquants de l'année 2022 ainsi que l'ajout du nombre de salariés ayant des inaptitudes et les licenciements pour inaptitude.

Pour information les rapports de la médecine du travail sont basés uniquement sur des éléments quantitatifs.

Selon l'article L2312-27 : « Un rapport annuel (est) écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et des actions menées au cours de l'année écoulée dans ces domaines ». Le bilan CSSCT de Normandie ne fait pas état des différents éléments réglementaires.

La CSSCT émet une alerte sur la multiplication des audios qui en 2022 ont déjà impacté les managers. Pour cette année ces audios sont en fortes augmentation et engendrent un rythme soutenu de l'activité et une augmentation de la charge mentale et travail.

3. SYNTHÈSE DES COMPTES RENDUS D'INSPECTIONS RP RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE

La CSSCT constate que la Direction nous fait un retour purement quantitatif et non qualitatif particulièrement pour les alertes sur les conditions de travail.

La CSSCT alerte à nouveau fortement sur la dégradation des conditions de travail des agents placements au vu des rapports d'inspection. A travers ces derniers ressortent plus particulièrement la charge de travail et le sens au travail.

La Direction ne nous ayant toujours pas fourni le tableau prévisionnel des travaux à venir, s'engage à nous le transmettre le plus tôt possible.

Nous rappelons qu'il en est de même pour les plans de prévention qui à ce jour nous sont transmis post-travaux, ne permettant pas à la CSSCT d'agir en prévention.

La Direction nous informe que les plans de prévention ne sont signés que le jour du démarrage des travaux par les entreprises extérieures et ne peuvent nous être transmis en amont.